



Direction  
Référence : EAU-AUT-24-0102  
Dossier suivi par : Unité Autorisations - JWE  
Tel.: 24556 - 922 (08:30 - 11:30)  
Email : autorisations@eau.etat.lu

Administration communale  
de la Ville de Luxembourg  
Hôtel de Ville  
L-2090 Luxembourg

Signé à Esch-sur-Alzette

## Affichage final Art. 24 §2

|                     |   |
|---------------------|---|
| <b>Requérant(s)</b> | Creos Luxembourg S.A.   |
| <b>Objet</b>        | Gestion des eaux dans le cadre de la construction et de l'exploitation du poste de transformation et de répartition « Merl » à Luxembourg |
| <b>Localité(s)</b>  | Luxembourg  |
| <b>Commune(s)</b>   | Luxembourg  |

Madame la Bourgmestre,

Par la présente je vous envoie la décision ministérielle. Veuillez procéder à l'apposé du certificat prévu à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau aux lieux habituels d'affichage. Après l'affichage, je vous prie de bien vouloir nous retourner les documents y afférents.

Cette décision sera publiée en parallèle sur le portail national des enquêtes publiques : <https://enquetes.public.lu/fr.html>.

Christian Reuter  
Unité Autorisations

### Annexes :

- Copie de la décision ministérielle
- Documents vérifiés